

désir du comité directeur, nous pourrions examiner le bill en vue d'en faire rapport à la Chambre sans délai.

Quelqu'un désire-t-il poser d'autres questions?

M. FULTON: Je désire poser une question au colonel Baker. À la page 7 du mémoire, je vois qu'on recommande que la pension de la veuve soit portée à \$80 par mois. Je dois dire que je suis surpris de cela et que je ne suis pas de cet avis. Je crois que la pension de la veuve devrait être égale à celle du vétéran complètement invalide. Colonel Baker, persistez-vous à soutenir votre proposition de \$80 par mois contre la mienne qui est d'accorder à la veuve la même pension qu'au vétéran complètement invalidé, pension qui, selon vous, devrait être de \$100 par mois?

Le colonel BAKER: Je pense que notre système de pensions, ou ce que nous persistons à appeler notre système d'indemnités de guerre, vise l'individu qui a servi. L'indemnité doit couvrir non seulement la perte de salaires mais jusqu'à un certain point le fait que le vétéran souffre constamment de son invalidité; cela lui est préjudiciable durant toute sa vie. Dans le cas d'une veuve, nous ne songeons pas à une invalidité autre que celle du vieil âge et du fait que cette femme a pu user ses forces plus rapidement à prendre soin de son mari. Nous ne pouvons reconnaître que la femme qui a perdu son mari, quel que soit son âge, doive toucher une pension égale à la pension de \$100 des invalides de guerre.

M. CRUICKSHANK: Puis-je poser une question?

M. WRIGHT: Votre organisme a-t-il quelque préférence quant aux moyens à prendre pour relever le taux de la pension à \$100? Préférez-vous qu'on verse la différence comme indemnité de vie chère ou préférez-vous une augmentation régulière qui ne serait pas changée selon le relèvement ou l'abaissement du coût de la vie?

Le colonel BAKER: Je suis naturellement porté à croire que, s'il était possible d'établir un système parfait d'indemnités de guerre capable de suivre les fluctuations du coût de la vie, ce serait magnifique. Nous savons cependant par expérience que trop souvent les ajustements sont en retard sur les fluctuations du coût de la vie, surtout quand le coût de la vie monte.

M. CRUICKSHANK: Pourriez-vous faire venir demain un fonctionnaire qui nous donnera des explications sur l'augmentation des frais d'hospitalisation? Je m'intéresse beaucoup à cela et j'aimerais entendre un fonctionnaire nous fournir des explications.

Le PRÉSIDENT: J'ai compris, monsieur Cruickshank, que le Comité était d'avis ce matin d'étudier demain la question des pensions et de n'aborder cette autre que plus tard. Je crois savoir que cette augmentation n'est pas encore en vigueur. Il n'y a donc pas de mal à ce que nous n'abordions cette question qu'après que nous en aurons fini avec celle des pensions.

M. CRUICKSHANK: Si je demande cela, c'est parce que je sais que d'autres fonctionnaires doivent venir ici demain pour nous donner des renseignements afin que nous puissions étudier le projet de loi d'une façon intelligente. Toutefois, si je puis obtenir plus tard les renseignements que je désire, ce sera très bien.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit au colonel Baker que, puisque nous ne nous occupons en ce moment que de la question des pensions, il pourrait peut-être songer à nous envoyer une petite délégation pour la discussion de la question dont nous sommes présentement saisis. Le Conseil canadien des associations de vétérans pourrait alors avoir l'occasion de soumettre d'autres propositions sur d'autres points. Ces gens nous ont fait aujourd'hui un exposé complet de leurs demandes, mais ils désireront peut-être présenter d'autres propositions quand nous arriverons à discuter les questions telles que les indemnités des vétérans et le reste. Nous pourrions recevoir une petite délégation du Conseil canadien des vétérans lors de l'étude de ces autres questions, si le Comité le désire. Qu'en dites-vous, colonel Baker?

Le colonel BAKER: C'est parfait.